

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire
du 14 décembre 2015

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 4 décembre 2015 s'est réuni le 14 décembre 2015 à 18h30 salle des fêtes de Saint-Angel, présidé par Claude Riboulet.

BIZENEUILLE	Sylvie DUONG Séverine NATTE, excusée a donné pouvoir à Sylvie DUONG
LA CELLE	Elise BOULON Claude ROBLOT
CHAMBLET	Alain CHANIER Michèle DUFFAULT Arnaud LAMY, excusé
COLOMBIER	Jocelyne BIZEBARRE Christian FELBACQ
COMMENTRY	Claude RIBOULET Marie-Christine BAURES Fernand SPACCAFERRI Florence FERRANDON-DERET Sylvain BOURDIER
DENEUILLE LES MINES	Francisco SOARES Didier QUICHON, excusé a donné pouvoir à Francisco SOARES
DURDAT LAREQUILLE	Jean-Pierre BOUGEROLLE Monique COURTOIS, excusée a donné pouvoir à Bruno BOVE Bruno BOVE
HYDS	Christiane MARTIN Guy AMARY
MALICORNE	Serge BADUEL Guy COURTAUD, excusé a donné pouvoir à Serge BADUEL
NERIS LES BAINS	Alain CHAPY Anne CHAUSSE Fabrice LEHMANN Patrice DAFFY
SAINT ANGEL	Olivier LABOUESSE Jean-Marie GILLE
VERNEIX	Lionel BROCARD Gérard JARDOUX

Jean-Marie GILLE est nommé secrétaire de séance.

1) ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT CONFORMEMENT AUX DELEGATIONS DE COMPETENCES :

Le Conseil Communautaire a pris acte à l'unanimité des décisions et notifications prises par Monsieur le Président au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités.

2) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE – VERSEMENT ANTICIPE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2016 :

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement et de fonctionnement dans le cadre présenté, d'autoriser Monsieur le Président à verser les aides à l'amélioration de l'habitat de façon anticipée dans la limite de 30 000 € (inscription budget 2016 prévue = 66 100 €) et d'autoriser Monsieur le Président à verser de façon anticipée une subvention d'un montant égal à 6 000,00 euros au COS du personnel de la Communauté de Communes (inscription budget 2016).

3) ADMINISTRATION GENERALE – AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – SICTOM DE LA REGION MONTLUCONNAISE – AVENANT N°1 A LA CONVENTION REDEVANCE SPECIALE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention relatif à la redevance spéciale avec le Sictom de la Région Montluçonnaise qui prévoit de porter le tarif de 23,30 euros à 24,70 euros le m³ à partir du 1er janvier 2016.

4) ADMINISTRATION GENERALE – ASSURANCE – ACCEPTATION INDEMNISATION :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter l'indemnisation de 1 160,00 € que notre assurance Groupama nous verse en réparation du préjudice subi suite à un choc de véhicule qui a endommagé deux supports à vélo situés à l'Hôtel d'entreprises.

5) ADMINISTRATION GENERALE – ASSURANCE – ACCEPTATION INDEMNISATION :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter l'indemnisation de la part de la compagnie d'assurances du Comité des fêtes de Chamblet d'un montant de 1 149,60 euros, et de la part du Comité des fêtes lui-même d'un montant de 150,00 euros (franchise) en réparation du préjudice subi suite à la dégradation d'un barnum au cours d'une manifestation.

6) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE – DECISION MODIFICATIVE N 1 DU BUDGET ANNEXE « AMENAGEMENT DES ZONES INDUSTRIELLES » - DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE « ATELIER RELAIS ALZIN » :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe « aménagement des zones industrielles » et la décision modificative n°1 du budget annexe « atelier relais Alzin ».

Le Président précise que l'opération « Atelier Relais Alzin » sera terminée en juin 2016.

7) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE – INDEMNITE AU COMPTABLE DU TRESOR :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des votants (abstentions : 4) le versement de l'indemnité de conseil au comptable du Trésor au taux maximum.

Le Président précise que la décision est prise à chaque changement de comptable public et pour toute la durée de son activité.

8) ADMINISTRATION GENERALE - SCHEMA DE MUTUALISATION – APPROBATION DU PROJET SCHEMA DE MUTUALISATION :

Le Conseil Communautaire décide à la majorité (contre : 1) d'approuver le projet de schéma de mutualisation présenté et d'autoriser Monsieur le Président à le mettre en œuvre et à signer tous les documents relatifs à l'exécution des actions décidées.

Sylvain Bourdier annonce qu'il vote contre cette délibération.

" Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Cette délibération nous invite à nous prononcer sur le schéma de mutualisation qui se présente sous forme de fiches d'action dont il est bien difficile d'apprécier la pertinence. Il en est une qui a toutefois retenue toute mon attention. Elle s'intitule: Fiche d'action " RH recrutement/départ en retraite ».

Il s'agit, à l'avenir, de faire porter les nouvelles embauches des communes membres, par la communauté de communes.

Interrogé sur ce sujet lors du dernier conseil municipal de Commentry, monsieur le Maire, par ailleurs Président de la communauté de Communes a confirmé que les nouvelles embauches se feraient, à l'avenir, selon des critères de moins disant social aux conditions de la nouvelle EPCI. En effet, les acquis des fonctionnaires territoriaux de Commentry ne seront pas repris par l'EPCI employeur. Il a pris le soin de préciser que les acquis sociaux ne feraient défaut à personne puisqu'il s'agissait d'embauches de nouveaux salariés.

Je constate un nivellement social par le bas ou une fois de plus, le salarié est considéré comme une variable d'ajustement budgétaire. Il s'agit bien, pour le Président de l'EPCI, de porter une estocade aux droits collectifs, de rayer d'un trait de plume l'action des partenaires sociaux et d'écarter toute perspective de progrès social. Je ne peux pas cautionner et participer à l'effacement des acquis sociaux arrachés de haute lutte par des générations d'ouvriers et d'employés. Je voterai donc contre le schéma de mutualisation.

Je vous remercie."

Le Président répond que la Communauté de Communes adopte le droit commun. Les agents ne sont pas malmenés. Ils bénéficient d'un régime indemnitaire clair et bien défini. Il ajoute qu'aujourd'hui les collectivités ne peuvent plus assumer les acquis sociaux des agents, elles n'ont plus les moyens financiers.

9) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – RENOUELEMENT CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver les conventions de mise à disposition du personnel de l'accueil de loisirs de la commune de Nérès-les-Bains à la Communauté de Communes, et d'autoriser le Président à signer les conventions de mise à disposition du personnel.

**10) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL –
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – MEDIATHEQUE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la convention de mise à disposition d'un agent de la médiathèque de Nérès-les-Bains à la Communauté de Communes, et d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition de cet agent.

**11) ENFANCE-JEUNESSE – AVENANT N°1 AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
2014-2017 ;**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au Contrat Enfance Jeunesse intégrant l'action ludothèque, avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier et la Mutualité Sociale Agricole.

**12) ENFANCE-JEUNESSE – MULTI-ACCUEIL – RENOUELEMENT DE LA
CONVENTION PRESTATION DE SERVICE UNIQUE :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la nouvelle convention P.S.U avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier.

**13) ENFANCE / JEUNESSE / FAMILLE – ACCUEIL DE LOISIRS LES GALIBOTS –
RENOUELEMENT DU PROJET EDUCATIF :**

Le Conseil Communautaire décide d'approuver le Projet Educatif de l'accueil de loisirs « Les Galibots » 2015-2020.

**14) CONSTRUCTION ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENT
CULTURELS ET SPORTIFS - MEDIATHEQUE DE PROXIMITE -
CONVENTIONS ANIMATION :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer les conventions à intervenir dans le cadre de la troisième édition du Festival des Arts Populaires pour un montant total de 7 966,00 € HT.

**15) CONSTRUCTION ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENT
CULTURELS ET SPORTIFS - MEDIATHEQUE DE PROXIMITE -
CONVENTIONS ANIMATION :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer les conventions à intervenir dans le cadre des animations culturelles avec des intervenants extérieurs pour la période de janvier à mars 2016 pour un montant total de 1 647,50 €.

**16) ACTION SOCIALE – AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE –
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR :**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage intégrant la tarification unique de l'électricité et les nouvelles modalités de fixation des tarifs.

Il est précisé que le tarif de l'eau est de 3,92 € / m³

17) TRAVAUX – RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – APPROBATION AVANT PROJET DEFINITIF ET PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver l'Avant Projet Définitif (APD) et son plan de financement, d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides afférentes auprès de l'Etat, du Département, de la Région, de la CAF, et de l'Europe et d'effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent et d'autoriser Monsieur le Président à engager les dépenses concernant ces travaux pour un montant total estimé à 640 000 € HT.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT :

Prochains Conseils Communautaires :

- 08/02/2016 (dont DOB), lieu à définir
- 04/04/2016 (dont Budget), lieu à définir.

* * *

*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.